

**MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET D'OUVERTURE ET  
D'EXPLOITATION D'UN GISEMENT D'APATITE À SEPT-ÎLES  
PAR MINE ARNAUD INC.**

Présenté à :  
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
(BAPE)

Présenté par :  
Mélanie Devost  
Sept-Îles (Québec)

**Ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2013**

## **MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION D'UN GISEMENT D'APATITE À SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD INC.**

Je suis née à Sept-Îles en 1987 et j'y ai habité jusqu'à mes études universitaires qui m'ont menée à Sherbrooke. J'ai travaillé dans cette ville ensuite avant de choisir de revenir dans ma région natale pour la qualité de vie qu'on y retrouve et pour la nature dont on peut profiter. Je fais donc partie de ces jeunes diplômés universitaires qu'on souhaite voir revenir s'installer en région, pour éviter l'exode vers les centres urbains.

Je m'intéresse à ce projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite en milieu urbain parce qu'il s'agit d'un projet d'une durée de vie de 28 ans qui affectera mon environnement, ma qualité de vie et ma santé.

Tant d'éléments dans ce projet m'inquiètent, comme plusieurs citoyens d'ailleurs : impacts négatifs sur l'environnement, la santé et la qualité de vie (bruit, poussières, secousses, eau, résidus miniers, gaz toxiques, achalandage routier, risques de déversements et d'accidents, perte de sommeil, stress, anxiété, etc.). Ce n'est pas lors de la 1<sup>re</sup> partie de l'audience du BAPE que j'ai été rassurée! Même le président du BAPE s'est dit préoccupé et insatisfait des réponses fournies par le promoteur et par les différents ministères mandatés pour évaluer le projet. C'est la première fois, disait-il, en près de 20 commissions du BAPE sur lesquelles il a siégé qu'il a du manifester son insatisfaction de la sorte.

Je suis inquiète aussi quand je vois ce qui se passe à Malartic avec la compagnie minière Osisko. Le projet présenté au BAPE à l'époque était bien différent du projet « réel » quelque temps après la délivrance du certificat. En plus de cela, au fil des ans, dépassements de normes, infractions et amendes (minimes!) répétés. Je conviens que toutes les compagnies minières ne sont pas automatiquement contrevenantes. Mais j'ai du mal à faire confiance à Mine Arnaud quand l'étude d'impacts qu'elle a présentée démontre déjà, avant même l'autorisation de procéder, des dépassements de normes!

À mes yeux, les risques d'une telle mine, en milieu urbain, pour la santé humaine me semblent trop élevés. En fait, ils ont été peu ou mal étudiés. L'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) a dénoncé « la modélisation complaisante et le peu de crédibilité des mesures de mitigation prévues par le promoteur Mine Arnaud »<sup>1</sup>. Également, à ce niveau, plusieurs, dont la santé régionale, Santé Canada et le ministère de l'Environnement ont demandé une étude sur les impacts toxicologiques du

---

<sup>1</sup> <http://www.quebecmeilleuremine.org/content/des-médecins-se-prononcent-projet-arnaud-inacceptable-à-sept-îles>

projet. Mine Arnaud n'a pas entendu cette demande pendant longtemps. Durant la 1<sup>re</sup> partie de l'audience, les promoteurs ont finalement annoncé qu'une étude avait été commandée. Mais quand sera-t-elle publiée? Il aurait fallu qu'elle soit disponible au BAPE, car c'est de l'information primordiale sur le projet. C'est très négligent de la part du promoteur d'avoir attendu si longtemps.

Je me demande aussi pourquoi aller de l'avant rapidement, avant même l'adoption de la nouvelle loi sur les mines sur laquelle planche actuellement le gouvernement. L'ancienne loi datant de 1880 est désuète et ne nous protège pas, tous s'entendent pour le dire. Pourquoi permettre à Mine Arnaud de profiter des lacunes de cette loi? Si l'apatite est tant une valeur sûre, pour être extraite pour répondre à la demande mondiale pendant 28 ans, rien ne presse! Le gisement sera toujours présent dans 3, 5, 10 ans.

Je suis également très préoccupée par l'impartialité et le conflit d'intérêts apparent du gouvernement du Québec dans ce dossier, qui se retrouve à la fois juge et partie du projet Arnaud avec Investissement Québec comme propriétaire principal. Plus encore, je trouve étrange qu'aucune étude de faisabilité économique n'ait été rendue publique à ce jour pour ce projet. Nous sommes en droit de nous demander s'il ne s'agit pas d'un éléphant blanc. Si le projet n'est pas rentable, il est encore plus inadmissible d'aller de l'avant et d'utiliser le bas de laine des Québécois pour détruire des territoires et imposer un projet d'une telle ampleur à 30 000 Septiliens.

Je vais terminer en répétant que, comme plusieurs jeunes de ma génération, j'ai choisi de revenir dans ma région natale pour la qualité de vie qu'on y retrouve et pour la nature dont on peut profiter. Une mine d'une telle ampleur en milieu urbain avec tous ses impacts négatifs n'est pas un projet acceptable pour moi pour toutes les raisons évoquées dans ce mémoire. Je suis enceinte de mon premier enfant et si le projet se concrétise, notre famille quittera la ville, malgré tout l'attachement que nous y portons.

Fin du document

